



Arts plastiques

oral / admission

Professeur des écoles
Concours 2020-2021

Évelyne Goupy

DUNOD

Crédits photos


Balla G., *Petite fille courant sur un balcon*, 1912, © akg-images/Andre Held
Boccioni U., *Formes uniques de la continuité dans l'espace*, 1913, © akg-images/De Agostini Picture Lib./ G. Cigolini
Hausmann R., *L'Esprit du temps (Tête mécanique)*, 1919, © akg-images
Kandinsky V., *Sans titre (Aquarelle abstraite)*, 1910 (1913 ?), © akg-images/Maurice Babey
Le Corbusier, *Notre-Dame-du-Haut*, 1950 – 55, © akg-images/Schutz/Rodemann
Lumiere L. et A., *La sortie de l'usine Lumière à Lyon*, 1895, © IAM/akg-images
Marey É.-J., *Différentes phases d'un saut à la perche*, vers 1892, © Herve Champollion/akg-images
Matisse H., *La Danse*, 1910, © akg-images
Minkinen A. R., *Fosters Pond*, 2000, © Arno Rafael Minkinen, Courtesy de l'artiste et de la Galerie Camera Obscura (Paris)
Monet C., *Cathédrale de Rouen, Le portail et la tour d'Albane*, plein soleil, 1892 – 1894, © akg-images/Laurent Lecat
Monet C., *Cathédrale de Rouen, Le portail vue de face harmonie brune*, 1892 – 1894, © akg-images/Laurent Lecat
Niepce J. N., *Point de vue du Gras*, 1826-27, © akg-images
Picasso P., *Le poète*, 1912, © akg-images
Pont du Gard, © akg-images/Hervé Champollion
Rietveld G., *Chaise Rouge et bleue*, 1917-18, © akg-images / Erich Lessing
Schwitters K., *Sans titre (Dessin "Merz" 9)*, 1943, © akg-images
Toulouse-Lautrec H. (de), *Jane Avril, Jardin de Paris*, 1893, © akg-images

Concept de couverture : Domino

Concept de maquette intérieure : Domino

Mise en page : Belle Page

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--	--



DANGER
LE PHOTOCOPIAGE
TUE LE LIVRE

© Dunod, 2019

11 rue Paul-Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-080106-0

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Le CRPE	1
Introduction	4

Partie 1 Cadrage de l'épreuve

1 Épreuves orales d'admission : présentation et conseils généraux	10
1. Première épreuve orale : ce que disent les textes	10
2. Conseils généraux pour la rédaction du dossier	11
3. Conseils généraux pour l'oral	14
4. Composition des commissions	17

Partie 2 Apports théoriques

Sous-partie 2.1. Connaissance du public scolaire 21

2 Le développement de l'enfant	22
1. Approche psychanalytique	22
2. Approche piagétienne	23
3. Approche wallonienne	25
4. Approche brunérienne	27
3 Le dessin enfantin	31
1. Un précurseur : Luquet	31
2. Rebonds et divergence(s)	33
4 Les incidences sur l'enseignement des arts plastiques	36
1. À l'école maternelle	36
2. À l'école élémentaire	38

Sous-partie 2.2. Approche du champ disciplinaire 41

5 Historique de la discipline	42
1. Premiers repères	42
2. Émergence du rôle éducatif du patrimoine et d'une discipline à enseigner	43
3. Nouvelle(s) donne(s)	45
4. Arts plastiques/arts visuels : pourquoi ces modifications lexicales ?	47

6	Grands repères artistiques	49
	1. Indications générales	49
	2. Repères utiles	50
7	Qu'apprend-on en arts plastiques ?	59
	1. Vocabulaire spécifique	59
	2. Enjeux	60
	3. Formes d'expression convoquées	60
	4. Constituants matériels, gestes et opérations plastiques	75
Sous-partie 2.3. Aborder l'enseignement des arts plastiques		79
8	Approche notionnelle et curriculum	80
	1. Le champ notionnel	80
	2. Progression/progressivité	82
	3. Le cadre horaire	83
9	Les contenus à aborder	84
	1. Généralités	84
	2. Les contenus à aborder en maternelle	84
	3. Les questionnements à aborder à l'école élémentaire	85
10	Première approche didactique	89
	1. Enseigner des questions	89
	2. Les objectifs	92
	3. La proposition	94
	4. La pratique	97
	5. La question des références artistiques	99
	6. L'évaluation sommative	101
Sous-partie 2.4. La place de l'éducation artistique et culturelle		108
11	Analyser des œuvres : comment ?	109
	1. Ce que je vois, ce qui me parle	109
	2. Problématiques plastiques	110
	3. Mise en réseau	112
12	L'enseignement en histoire des arts	115
	1. Avertissement	115
	2. Cadrage	116
	3. Mise en œuvre	117
	4. Liste des ressources	118

13 Le PEAC	120
1. Dispositifs et partenariats	120
2. Progressivité des compétences engagées	121
3. Les personnes-ressources	123
14 Organiser une visite au musée	125
1. En classe, avant la visite : travail préparatoire	125
2. Mise au travail effective des élèves au sein du musée	127
3. En classe, après la visite : travail de réinvestissement	128

Partie 3 **Élaborer des scénarii pédagogiques**

15 Mise en situation professionnelle : élaborer une séance	132
1. La fiche de préparation : un outil de base	132
2. Entraînement : s’emparer des programmes	134
3. Partir d’un thème porteur	135
4. S’attacher à une technique	136
5. S’appuyer sur une œuvre	137
6. Adapter une piste à plusieurs cycles	140
16 De la séance à la séquence	142
1. Généralités	142
2. Exemple de mise en œuvre	143

Partie 4 **Se préparer à l’épreuve**

17 Fondements scientifiques : la transposition didactique	158
1. Passer de « savoirs savants » à la pédagogie	158
2. Le choix du sujet	159
3. Méthodologie pour la rédaction	160
18 Didactique : démontrer son souci de conduire un enseignement pertinent	166
1. Avertissement	166
2. Rappels généraux	167
3. Envisager un dispositif approprié : approfondissements	170
19 Rédiger la partie pédagogique	178
1. Stratégie d’ensemble	178
2. Le choix de la séquence	179

Exemples d'écrits	187
1. Fondements théoriques de Florian	187
2. Partie didactique de Stella	199
20 Préparer l'oral	207
1. Généralités	207
2. La présentation du dossier	208
3. L'entretien	210
4. Les questions auxquelles se préparer	213

Partie 5 **Annexes**

1 Outils	218
2 Glossaire	220
3 Liste officielle des œuvres de référence	224
4 Synthèse de rapports de jurys	229
5 Table des reprographies	240
6 Bibliographie	241
7 Sitographie	245
8 Index	247
Quelques références artistiques des XIX^e et XX^e siècle	

Avertissement

Le concours CRPE sera réformé à partir de la session de 2022. En outre, des modifications dans les programmes pourront advenir d'ici là. À l'heure où nous publions cet ouvrage (août 2019), il ne nous est pas possible d'anticiper ces changements à venir, c'est pourquoi nous vous invitons à vous tenir informé de l'actualité ministérielle, notamment via le site education.gouv.fr ; vous pourrez également, en cas de changements dans les programmes, trouver des mises à jour en vous rendant sur la page du livre sur le site dunod.com.

Le CRPE

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation

a. Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent dans le cadre des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Leur mission est d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les ESPE organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires : une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage par et au numérique, des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation entièrement renouvelée depuis 2013

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un corpus de savoirs et de compétences indispensables à l'exercice du métier. La qualité de la formation s'appuie sur :

- un cadre national de la formation à destination des universités ;
- un cahier des charges de l'accréditation ;
- un référentiel national de compétences pour les enseignants ;
- des concours, intégrés aux cursus de master MEEF, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation¹.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer la profession de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'une licence et être inscrit en première année de Master, ou justifier au minimum d'un niveau Bac + 4 (master 1 ou, anciennement, maîtrise).

1. Pour en savoir plus sur la formation et les ESPE, consulter la FAQ du site de l'enseignement supérieur et de la recherche : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid67079/tout-comprendre-des-espe-la-f.a.q.html>.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité en deuxième année de Master. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu son Master ;
- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire.

2 Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 19 avril 2013 (MENH1310119A).

2.1 Les épreuves

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES		
Français Partie 1 : Réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes Partie 2 : Connaissance de la langue Partie 3 : Analyse d'un dossier	40 points 11 pts 11 pts 13 pts + 5 pts pour la syntaxe et la qualité d'écriture	4 heures
Mathématiques Partie 1 : Problème Partie 2 : Exercices indépendants Partie 3 : Analyse d'un dossier	40 points 11 pts 11 pts 13 pts 5 pts peuvent être retirés pour la syntaxe et la qualité d'écriture	4 heures
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
Mise en situation professionnelle Partie 1 : Présentation du dossier Partie 2 : Entretien avec le jury dans un domaine au choix du candidat : sciences et technologie ; histoire ; géographie ; histoire des arts ; arts plastiques ; éducation musicale ; enseignement moral et civique ; langue vivante étrangère Le candidat remet préalablement au jury un dossier de 10 pages au plus.	60 points 20 pts 40 pts	1 heure 20 mn 40 mn

Épreuve	Notation	Durée
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
Entretien à partir d'un dossier	100 points	1 h 15 (+ 3 h de préparation)
Partie 1 : Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique	40 pts	30 mn
Partie 2 : Sujet relatif à une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	60 pts	45 mn

Les candidats inscrits au CRPE doivent passer **deux épreuves écrites d'admissibilité**, puis en cas de succès, **deux épreuves orales d'admission**.

Le cadre de référence des épreuves d'admissibilité est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Le niveau attendu correspond à celui exigé par la maîtrise des programmes de collège.

Pré-requis

Quatre pré-requis sont également exigés pour l'obtention du concours :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ;
- une certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES 2) ;
- une certification en Informatique et Internet (C2i2e).

REMARQUE

Ces deux derniers certificats ne sont plus nécessaires pour être titularisé mais doivent être obtenus dans les trois ans qui suivent l'obtention du concours, notamment dans le cadre d'une formation continue organisée par le recteur.

Introduction

Le jury est en droit d'attendre, de la part de candidats ayant opté pour ce domaine, qu'ils fassent la démonstration d'une curiosité envers toute forme d'art et témoignent d'une fréquentation régulière des structures culturelles (musées, cinémas, salles de concerts et de spectacles divers). Il est donc fortement conseillé de visiter quelques expositions, de se tenir informé des actualités culturelles nationales les plus marquantes (inauguration de nouveaux lieux [fondations, musées, etc.], réouverture récente du musée Picasso, expositions présentées au Grand Palais et au Centre Georges Pompidou), de pousser la porte des galeries, de lire des articles issus de la presse spécialisée, de consulter des ouvrages généraux, de connaître les offres du réseau culturel de sa région et d'être au fait des caractéristiques de quelques mouvements artistiques incontournables – quelle que soit l'époque de leur émergence. Choisir de passer une option relevant du champ artistique, signale, logiquement, un intérêt personnel porté à la création.

Les contenus abordés à l'école ne peuvent absolument pas être déconnectés de cette nécessaire mise à jour du champ référentiel car, si enseigner c'est ménager la rencontre entre savoirs et apprenants, il est tout aussi indispensable de s'interroger sur les connaissances actuelles relatives à l'art que sur le public auquel on s'adressera. Par ailleurs, l'une des difficultés récurrentes de certains candidats tient à la non remise en question de leurs représentations initiales : ils s'éloignent ainsi des attentes du concours en brossant les contours d'une pédagogie basée sur de vagues contenus, fondée sur de lointains souvenirs personnels – fatalement dénaturés ou obsolètes.

Cela est d'autant plus vérifiable dans le domaine des arts plastiques où les propositions s'en tiennent, bien souvent, à des situations de loisir créatif, d'illustration ou de décoration – au sein desquelles inculcation de modèles puis application semblent faire loi.

Or, les attentes de l'épreuve divergent totalement de ces stéréotypes : il est souhaité du candidat qu'il expose une situation relevant d'une pratique exploratoire centrée sur l'élève et qu'il soit en mesure de définir les apprentissages qui découlent d'une proposition où ce dernier n'a pas le statut de simple exécutant.

La pédagogie s'intéresse à l'acte éducatif et aux aspects relationnels qui l'accompagnent ; la didactique, elle, est une réflexion sur les mécanismes liés à l'acquisition des savoirs. Dans l'exercice du métier, ces deux dimensions sont étroitement imbriquées : le pédagogue (celui qui accompagne) endosse inmanquablement, dans un premier temps, rôle de didacticien afin de déterminer des objectifs relatifs à l'enseignement des arts plastiques et les procédures connexes à mettre en œuvre. C'est-à-dire qu'il lui revient d'inventer les conditions d'émergence du processus créateur favorisant le caractère pluriel – voire divergent – de la pratique des élèves, conditions qui fonderont leurs apprentissages.

À un moment de l'histoire où l'intolérance se manifeste de façon de plus en plus dramatique, à une période où des objets artistiques du patrimoine mondial sont détruits ou éparpillés, dans un contexte où le ministère instaure des Assises de l'École pour les valeurs de la République, la dimension culturelle de l'enseignement est largement interpellée. La pratique artistique à l'École, par son rôle de sensibilisation et d'exercice de la pluralité, établit des situations concrètes relayant des enjeux démocratiques. Il importe donc que les professeurs de demain soient conscients que susciter le goût de la découverte, de la recherche, de la curiosité, l'ouverture d'esprit, le respect de l'altérité et le développement du jugement critique des élèves, sont une priorité ; toutefois, ces intentions citoyennes ne peuvent reposer que sur l'élaboration de dispositifs appropriés.

S'il n'est pas nécessaire d'être spécialiste de la discipline, cette épreuve exigeante requiert une préparation scrupuleuse.

CONSEIL

Du bon usage de l'ouvrage

Cet ouvrage n'est pas à lire d'un seul tenant. Il convient d'en consulter les diverses parties en fonction du planning de travail ci-après et de s'approprier graduellement les nombreux contenus qui y figurent.

Les chapitres se déclinent dans une volonté d'approfondissements successifs. On trouvera certaines entrées récurrentes qui, au fil du texte, s'enrichissent progressivement de nouvelles indications. Afin de conduire à une meilleure maîtrise des attendus de l'épreuve, ces retours réguliers s'affinent graduellement pour mieux en cerner les enjeux.

Planning de travail prévisionnel

Le tableau ci-dessous fournit des repères favorisant une approche progressive. Ce qui y figure n'est donné qu'à titre indicatif, il revient à chacun d'organiser son travail et le programme qui en découle. La répétition d'exercices vise l'ancrage de procédures qui instaureront des « mécanismes ».

Cette planification permet de répondre au mieux aux prétentions du concours.

Périodes et contenus	Travail à fournir	Chapitres
Septembre Prendre connaissance des attendus de l'épreuve. S'informer sur les ressources existantes. Prendre contact avec les lieux culturels de proximité. S'entraîner : être capable de parler d'une œuvre, l'analyser.	Lire les textes de cadrage de l'oral du CRPE et s'imprégner des rapports de jury de l'académie d'inscription. Parcourir les programmes d'arts plastiques, le référentiel du PEAC et les contenus du socle commun. Visiter des expositions dans sa région (par « visiter » il faut entendre : prendre des notes et faire des croquis concernant des œuvres qu'on a trouvées « marquantes »). Choisir une œuvre, l'analyser.	1 3 5 6 8 11 12 13 Rapports

Périodes et contenus	Travail à fournir	Chapitres
<p>Octobre Commencer à établir un portfolio personnel.</p> <p>Élaborer des scenarii pédagogiques (séances). S'intéresser à la presse spécialisée : se tenir au courant de l'actualité artistique. Savoir où trouver des reprographies sur des sites Internet appropriés.</p>	<p>Constituer une banque de données à partir de la liste des œuvres de référence.</p> <p>S'approprier les programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – À partir de l'analyse effectuée et des indications figurant dans les instructions officielles, déduire les notions et questions nécessaires à l'établissement d'un dispositif pédagogique pour une séance. – Remplir la fiche de préparation-type afférente. – Envisager comment cette question pourrait être abordée dans un autre cycle. 	<p>4</p> <p>5</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p>
<p>Novembre Lire, en dehors de la presse spécialisée, des ouvrages relatifs au développement de l'enfant et au dessin enfantin. Élaborer des scenarii pédagogiques (séquences). Accroître ses repères culturels de base.</p>	<p>Rédiger des fiches de lecture.</p> <p>Passer d'une proposition de séance à une proposition de séquence (trois à quatre séances, grand maximum). Répéter ce travail avec des entrées diversifiées. En s'appuyant sur les programmes et les textes d'accompagnement, produire des propositions – en veillant à changer le cycle et le type de pratique. Fréquenter les lieux d'exposition.</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>13</p> <p>14</p> <p>15</p> <p>16</p>
<p>Décembre Faire des recherches relatives à la teneur scientifique du dossier.</p>	<p>Dégager le « sujet », la problématique, la partie scientifique du dossier.</p> <p>Rechercher, sur les sites dédiés, toutes les indications susceptibles d'alimenter les connaissances à mobiliser. Consulter les dossiers pédagogiques rédigés par les Services Éducatifs. Se rendre dans les bibliothèques universitaires. Établir des fiches de lecture, user du dictionnaire – notamment étymologique. Regarder si des mémoires ont été réalisés sur la question.</p>	<p>6</p> <p>7</p> <p>17</p> <p>18</p>
<p>Janvier Vers le dossier : lecture d'ouvrages didactiques spécialisés. Rédaction de la partie scientifique.</p>	<p>Rédiger la synthèse correspondant à ces recherches. Ne pas tenter de se montrer exhaustif, mais bien dominer les enjeux de la question abordée. Introduire sa problématique en croisant les connaissances artistiques et celles concernant le public scolaire. Aboutir, au maximum, à quatre pages. Par ailleurs, parfaire sa connaissance de l'actualité culturelle.</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>11</p> <p>17</p> <p>20</p> <p>Exemples</p>

Périodes et contenus	Travail à fournir	Chapitres
Février Déterminer la teneur pédagogique du dossier. Dans la mesure du possible, mettre en œuvre sa proposition en classe. Prendre des photos lors de la séquence.	Transposition didactique : – Remplir les fiches de préparation correspondant à la transposition didactique définitivement retenue. – Passer de ces « grilles » à la rédaction de la partie pédagogique du dossier. Établir des « focus » en fonction de lectures relatives à la didactique. Aboutir au maximum à six pages de synthèse. – En fonction du vécu sur le terrain, envisager les potentielles remédiations à apporter à la proposition pédagogique initiale.	15
		16
		17
		18
		19
Mars Peaufiner le dossier. Entraînement à l'oral (partie <i>exposé</i>).	Dossier : déterminer judicieusement les annexes qui permettront une meilleure appréhension des écrits. Finaliser la rédaction du dossier : orthographe, syntaxe, mise en page, légendes, référencement, introduction, conclusion, titrage, sommaire, bibliographie. Constituer éventuel CD, clé USB et/ou diaporama. Oral : savoir parler du contenu sans le réciter. Évoquer, élargir... Se chronométrer, se livrer à l'exercice face à un auditoire.	20
		17
		18
		19
Avril Entraînement à l'oral (partie <i>entretien</i>).	Se préparer aux questions éventuelles de la commission. Solliciter des camarades pour « jouer » le rôle du jury. Parfaire son dossier	20
		20
Mai Poursuivre le travail d'approfondissement oral.	Envoi du dossier au rectorat (pour la majorité des académies). Entraînement intensif à l'oral. S'enregistrer pour veiller à son débit, à ses intonations, à ses tics langagiers, à sa diction...	Rapports
		Revoir points faibles
Juin C'est le grand jour !	Ne pas se laisser gagner par l'émotion. Être à l'écoute des questions du jury. Adopter une attitude de questionnement. Faire preuve de bon sens. Ouf, c'est fini ! Souffler, aller se reposer et « recharger les batteries » : l'année de professeur stagiaire qui s'annonce ne sera pas de tout repos... Rentrée : dernière semaine d'août.	20
		Rapports

Cadrage de l'épreuve

1. Épreuves orales d'admission : présentation et
conseils généraux

10

1 Épreuves orales d'admission : présentation et conseils généraux

Plan du chapitre

Première épreuve orale : ce que disent les textes	10
Conseils généraux pour la rédaction du dossier	11
Conseils généraux pour l'oral	14
Composition des commissions	17

« Les deux épreuves orales d'admission s'inscrivent en complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise, par le candidat, d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques. Elles ont pour objectifs d'apprécier, d'une part, un premier niveau de **maîtrise des procédés didactiques courants** mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions (du fonctionnement global) de l'École. »¹

1 Première épreuve orale : ce que disent les textes

À l'inscription, le candidat choisit « un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle... parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, (arts « visuels »), éducation musicale, enseignement moral et civique, langue vivante étrangère² ». Au cours de sa préparation au concours, il construit un dossier portant sur un sujet précis.

Le **dossier** remis au jury se compose de **deux ensembles** :

- une **synthèse des fondements scientifiques** relatifs au sujet retenu. Par *fondements scientifiques*, on entend *présentation des principaux acquis scientifiques*³ qui permettent de comprendre le *sujet retenu*, mais aussi, selon la nature du sujet ou du cycle, les *éclairages* qu'apporte la *connaissance des élèves* et des *mécanismes d'apprentissage*.
- la description d'une **séquence pédagogique**, relative au sujet choisi, accompagnée des documents s'y rapportant. La description d'une séquence doit permettre au

1. Texte intégral ici :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/sujets_0%282014%29/76/7/nc_crpe2_260767.pdf.

2. Cf. Arrêté du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles. En ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2019/4/8/MENH1908233A/jo/texte>.

3. Donc, universitaires.

candidat, quel que soit son parcours antérieur, de prouver sa maîtrise des procédés pédagogiques et didactiques courants : déterminer des *objectifs*, décrire les *compétences* attendues, envisager le *déroulement* d'une ou de plusieurs séances d'enseignement, rechercher des supports d'enseignement (supports papier ou numériques), *évaluer* les acquis des élèves, prendre en compte leurs difficultés... Les stages dans les écoles pourront utilement aider les candidats à tester la validité de leur préparation.

L'**épreuve** proprement dite se compose de deux parties : la **présentation du dossier** par le candidat et un **entretien** avec le jury. *Le dossier n'est donc pas évalué* en tant que tel. Le jury est invité à s'assurer de la pertinence de la présentation du candidat, à approfondir et/ou à élargir son questionnement.

S'il a opté pour cette option, le candidat peut apporter un ordinateur pour, éventuellement, rebondir sur les documents annexes figurant sur le support numérique joint à son dossier. La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche de ce matériel lui incombe. *Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.*

MODALITÉS DE L'ORAL

Les candidats doivent s'entraîner à s'exprimer **sans lire de notes même si celles-ci sont autorisées**

- présentation du dossier : 20 minutes,
- entretien : 40 minutes.

L'épreuve est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier,
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Le candidat peut apporter le matériel informatique éventuellement nécessaire à sa prestation.

2 Conseils généraux pour la rédaction du dossier

2.1. La forme

Le dossier constituant un objet de communication, il doit, de ce fait, être lisible et accessible tant dans le discours que dans la mise en forme. Il est nécessaire de veiller à soigner cette dernière, à aérer son texte en le structurant. Ne pas oublier de paginer afin de faciliter la lecture, observer le respect du nombre de pages imposé (10 au maximum), user de couleurs, etc.

Il sera adressé au président du jury sous format papier, éventuellement accompagné d'un support numérique « Compact Disc » ou clé USB, dans les délais et selon les modalités fixés par chaque académie.

Concernant ce dernier point, les jurys recommandent aux futurs candidats de faire preuve de mesure vis-à-vis du contenu du support numérique. En effet, les capacités de stockage de ce type de support pouvant être particulièrement importantes, il ne saurait être question de le « remplir » d'une masse de documents que le jury n'aurait tout simplement pas le temps de lire ou de visionner.

CONSIGNES EN VUE DES ÉPREUVES : LE DOSSIER

En page de garde du dossier, les candidats devront obligatoirement utiliser le document à télécharger mis en ligne sur le portail de leur académie.

Le dossier sera conçu sous format papier.

Attention à en faciliter la lecture (police Arial 11, interligne simple, marges 2,5 cm) !

Dans l'hypothèse où le dossier sous format papier est accompagné d'un support numérique (dans le but, par exemple, de présenter des œuvres de référence ou une séquence vidéo), celui-ci aura le même contenu que le support papier, à savoir :

- le dossier sous format papier devra porter la référence des œuvres ou de la séquence vidéo enregistrée sur le « Compact Disc » ou sur la clé USB,
- le dossier sous format numérique devra contenir le fichier correspondant au dossier sous format papier ainsi que les reprographies des références artistiques ou la séquence vidéo. *On peut également envisager d'y insérer des photographies prises en classe, si la séquence a été conduite : élèves au travail (visages anonymés), productions, traces écrites... Il permet donc de faire figurer des annexes – à condition qu'elles soient scrupuleusement choisies, en nombre limité, et répertoriées au fil du document textuel.*

Selon les académies de recrutement, le dossier ainsi constitué devra :

- soit être adressé au Rectorat, obligatoirement par voie postale, en recommandé simple, dans un délai officiel suivant la date de publication des résultats d'admissibilité,
- soit être apporté, en un certain nombre d'exemplaires, le jour de la convocation.

Le dossier doit être construit selon un plan déterminé et annoncé qui permet de mieux cerner le propos. Le jury appréciera particulièrement l'intégration d'un **sommaire** (venant s'ajouter aux dix pages). De même, les candidats doivent être attentifs à l'orthographe et à la syntaxe (qui peuvent être facilement corrigées par une relecture approfondie). Ils laisseront là entrevoir l'une des compétences fondamentales de l'enseignant : la maîtrise de la langue française.

Le dossier préseigne la posture du futur professeur des écoles. Il s'agit ici de proposer une analyse critique et réflexive sur une potentielle pratique professionnelle et de rendre compte de sa capacité à agir en enseignant responsable, selon des principes éthiques. Le jury goûtera une prise en compte marquée de cette exigence déontologique, laquelle démontrera conscience professionnelle et respect de l'élève.

2.2. Le contenu

a. Première partie : les fondements scientifiques

Les fondements scientifiques s'avèrent indispensables pour concevoir les interventions en classe, dans une perspective adaptative, en phase avec les avancées de la recherche universitaire. L'enjeu est, d'une part, de démontrer une **compréhension fine** de la nature de faits artistiques et leur articulation éventuelle avec d'**autres champs de connaissances**, d'autre part, de questionner de pseudo-évidences pour, enfin, **dégager les bases** de ces possibles références **dans une situation d'enseignement**.

Décider d'un point d'ancrage notionnel pousse, non pas à traiter ce dernier d'une manière générale, mais à chercher, à chaque fois, le réseau de notions-satellites particulières qui s'y rattachent, à en choisir une et à la questionner par le biais d'œuvres mises en lien. Nous rejoignons donc ici la démarche nécessaire à toute élaboration de mémoire de recherche : poser un « sujet » suppose énoncer une **problématique** (science de poser des problèmes concernant un sujet déterminé¹). Problématiser, ce n'est pas « présenter des connaissances encyclopédiques » ; c'est se situer dans une sphère de questions intellectuellement légitimes. Il faut avoir des connaissances pour se poser des problèmes – ce qui suppose, du coup, de retourner aux sources, à l'**étymologie** des mots qu'on emploie, à la genèse ayant conduit à l'émergence de telle ou telle préoccupation artistique à une époque donnée. « Il n'y a de problème que sous un horizon de savoirs, qu'à partir de perspectives qui mettent ensemble ou excluent un certain nombre de données, qui permettent d'interroger, d'interpréter la réalité ou les faits sous une certaine lumière, sous un certain point de vue. »²

La lecture attentive d'ouvrages théoriques³ (concernant pédagogie, didactique, évaluation/approche par compétences, développement de l'enfant) est donc vivement recommandée pour ancrer cette problématique dans le champ professionnel. Présenter le public visé servira de paragraphe de transition entre les « savoirs savants » liés au domaine artistique et la proposition de séquence. Cette partie doit permettre au lecteur de comprendre comment le candidat va passer de savoirs universitaires à des savoirs enseignables – eux-mêmes supposés conduire à des apprentissages. Il s'agit donc là de signaler sa connaissance minimum du futur terrain d'exercice professionnel.



En clair, cet ancrage théorique prend tout son sens lorsque le candidat parvient à démontrer en quoi ces savoirs savants constituent les points d'appui de savoirs enseignables qu'on retrouvera dans la seconde partie de son dossier. L'interrogation, dans celle-ci, aura trait à la nécessaire **transposition didactique** à opérer dans l'espace professionnel. Le contexte du lieu d'exercice en conditionnera les modalités.

Écrire un court paragraphe présentant les caractéristiques de la population scolaire ciblée sera donc incontournable puisqu'il conviendra de **mettre en lien** le « **quoi** » avec le « **comment** » et, surtout, avec le « **à qui** » enseigner.

b. Deuxième partie : description d'une séquence pédagogique

Dans la deuxième partie, le candidat doit rendre compte de sa compréhension des contenus, enjeux et finalités du domaine d'enseignement choisi, en adoptant une attitude réflexive – qui s'appuiera, dans la mesure du possible, sur une situation pédagogique vécue.

1. C'est donc une mise en tension qui met en jeu deux notions. De leur confrontation naissent des questionnements, des espaces d'expérimentation. Ce sont ces potentialités qu'il faut mettre au jour.

2. Cf. avant propos « Question, problème, problématique », in *La problématique d'une discipline à l'autre*, FALCY Jean-Paul, TOURNEUX Michel, LAMBERT Jacques, LEGRAND Marc, BUONOMO Marc, ALLARD Patrice, VECK Bernard, GUYON Simone, RUMELHARD Guy, ADAPT éditions, 1997 (épuisé).

3. Voir bibliographie.

Cette séquence est complexe à élaborer puisqu'aucun manuel n'accompagne les enseignements artistiques et que le professeur est engagé à en « inventer » chaque séance.

- La capacité à se questionner, à énoncer clairement un projet professionnel et à l'argumenter, retiendra favorablement l'attention des lecteurs. En justifiant ses choix, le candidat fera apparaître les effets attendus de la séquence sur les apprentissages des enfants et les éventuels amendements à apporter à sa proposition initiale.
- Ces écrits doivent également démontrer une aptitude à s'acquitter d'un ensemble d'obligations professionnelles : mettre en œuvre les programmes, organiser le travail des élèves, l'évaluer...
- Ils mettent en relief la capacité du candidat à se projeter dans une classe.

CONSEIL

Recommandations pour la rédaction du dossier

L'élaboration du propos étant ardue, il est évident qu'attendre le résultat des épreuves d'admission pour se mettre au travail s'avère totalement inapproprié. La réflexion nécessite maturation, approfondissements, mise à distance, retours successifs et remaniements éventuels.

Les textes de cadrage ne donnent aucune indication quant au nombre de pages à consacrer aux fondements scientifiques : cette décision est laissée à l'appréciation du candidat. Or, dans la mesure où l'épreuve se présente comme une mise en situation professionnelle, une bonne moitié des écrits devrait, raisonnablement, être réservée à la partie didactique.

Un juste équilibre est envisageable en consacrant, au plus, quatre pages à la synthèse des apports théoriques, le reste étant dédié à la présentation de la séquence.

Une **bibliographie**, en fin de dossier, indiquera les sources utilisées par le candidat. Sur le fond, c'est-à-dire sur le contenu, il est recommandé de s'appuyer sur des fondements reconnus sur le plan scientifique. Un écrit basé uniquement sur les données du site Wikipédia ne démontre pas une recherche approfondie.

Quant à l'usage de simples copier-coller, il est à bannir !

3 Conseils généraux pour l'oral

Les modalités varient quelque peu d'une académie à l'autre, aussi est-il fortement conseillé de s'appuyer sur les rapports de jury de la session précédente pour mieux cerner les attentes et particularités du site de recrutement (venir avec ou sans dossier, prévoir un diaporama ou non...).

Chaque groupe de candidats est généralement accueilli par des coordonnateurs qui rappellent le cadre de l'épreuve orale. Il est souvent précisé, conformément au texte régissant le concours, que l'entretien s'effectue sans lire de notes et sans support – hormis le CD ou la clé USB (éventuellement intégré(e) au dossier). Dans ce dernier cas, comme cela a déjà été signalé, le candidat est autorisé à se munir d'un ordinateur portable.

Pendant, rien n'est stipulé concernant l'apport de visuels annexes pour soutenir son propos. Nous mentionnerons ici la forte improbabilité de se présenter devant les commissions avec de telles « pièces » : le jury, guidé par le souci permanent d'un traitement équitable, ne peut autoriser certains à en disposer, alors que d'autres en seraient démunis.